question des « resquilleurs »; elles pourraient même freiner le mouvement concurrentiel qui contribue à faire progresser l'ordre du jour du commerce international.

Une autre approche pourrait être envisagée. Comme nous avons souscrit au libre-échange dans les Amériques, au libre-échange au sein de l'APEC et peut-être au libre-échange avec l'Europe, un nouvel arrangement commercial, une sorte de super-Organisation mondiale du commerce, pourrait être conclu en temps voulu et rapprocher tous les blocs. Le recrutement des membres ne se ferait plus en fonction de la région, mais en fonction de la volonté de pratiquer des échanges commerciaux et des investissements plus intenses et plus globaux obéissant à des règles précises. L'un des avantages évidents d'une telle approche serait d'atténuer les nombreuses complexités d'un monde régi par de multiples accords de libre-échange. Tout au moins pourrionsnous nous débarrasser d'une bonne partie des règles d'origine qui deviennent de plus en plus complexes. Le maintien de faibles tarifs douaniers, conjugué aux règles d'origine, engendre, pour les opérations internationales, des frais tout à fait disproportionnés par rapport aux soi-disant bénéfices qu'en retirent les industries protégées. Il est temps de reconnaître que l'époque des tarifs douaniers est finalement révolue et de nous attaquer à d'autres problèmes, plus difficiles et plus pressants.

Mais le plus grand mérite de l'approche axée sur une super-Organisation mondiale du commerce serait d'atténuer la rivalité entre les différents blocs régionaux. Il serait agréable d'imaginer que les grandes puissances économiques mondiales se lanceront avec enthousiasme et confiance dans l'univers du libre-échange, mais je suis moins qu'optimiste à cet égard. Les gouvernements sont encore très enclins au mercantilisme, surtout dans les domaines de haute technologie. Dans un monde découpé en blocs régionaux, le risque que la concurrence commerciale dégénère en conflit commercial serait plus grand.

Un aspect plus inquiétant du régionalisme est celui de la « friction des systèmes ». Même si nous parvenons à abolir tous les obstacles extérieurs au commerce, nous continuerons d'afficher nos différences sociétales — celles de nos systèmes juridiques, de nos réglementations financières, de nos structures gouvernementales — qui à leur tour façonnent nos économies. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour comprendre que même les différences systémiques légitimes peuvent fort bien être perçues par certains comme des « pratiques commerciales déloyales », surtout lorsque ces différences semblent conférer des avantages économiques. Sous les tensions commerciales entre les États-Unis et le Japon, on peut déjà déceler une certaine « friction des systèmes ». L'une des solutions consiste sans doute à promouvoir une plus grande harmonisation des systèmes, à inciter les pays à aborder de la même manière les différentes règles et les